

Crédit et (sur)endettement : retour sur l'année 2021

S. Bierlier (économiste), janvier 2022

Introduction

Cet article revient sur les statistiques¹ de la Centrale des crédits aux particuliers (C.C.P.) de la Banque nationale de Belgique (B.N.B.) pour l'année 2021 et examine les principales tendances.

Nous nous centrons sur les indicateurs les plus pertinents² pour rendre compte de l'ampleur du surendettement en Belgique (l'évolution du nombre de contrats de crédit, l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants, les multi-défaillances, l'arriéré moyen et les admissibilités à la procédure en règlement collectif de dettes) et abordons certains impacts de la pandémie COVID-19 sur l'endettement des ménages.

L'année 2021 a à nouveau connu, parmi d'autres tendances, une **baisse** des défauts de paiement en matière de crédit, une **baisse** des nouveaux arriérés de paiement et une **baisse** des admissibilités en règlement collectif de dettes (R.C.D.). Ces évolutions sont encourageantes et n'indiquent pas de renforcement du surendettement et des situations d'endettement problématique en Belgique, malgré le contexte de crise sanitaire. Il est probable que ces évolutions presque contre-intuitives soient notamment liées à la possibilité laissée aux emprunteurs, sous certaines conditions, de bénéficier de **reports** temporaires de paiements, accordés dans le cadre de la crise COVID-19 jusqu'à fin juin 2021.

Par ailleurs, les habitants de certaines communes ont été fortement touchés par les **inondations** de juillet 2021. À ce jour, l'impact sur les sinistrés emprunteurs est difficilement mesurable étant donné la mise en place d'aides et la possibilité d'aménagements de paiement. Il est nécessaire d'aborder les éventuelles conséquences attendues sur les ménages les plus vulnérables car ils présentent généralement un risque plus élevé de surendettement. Il convient donc d'attendre les statistiques de 2022 et sans doute des années suivantes pour vérifier si les évolutions constatées ci-dessus persistent dans le temps.

La pandémie et les mesures sanitaires ont durement affecté l'économie belge. Malgré ce contexte, le rapport statistique annuel de la B.N.B. indique une **augmentation** de 2,3% d'octrois aux particuliers de nouveaux crédits à la consommation et hypothécaires en 2021, comparativement à 2020.

En termes de taux de **chômage** et d'après Statbel, nous constatons que le nombre de personnes en chômage temporaire poursuit sa baisse en 2021. De plus, le taux d'emploi entre le troisième trimestre de 2020 et celui de 2021 augmente, passant de 70,2% à 71,4%. Quant à l'évolution

¹ Centrale des crédits aux particuliers, 2021, [Statistiques 2021. Centrale des crédits aux particuliers](#), BNB, Bruxelles.

² Ces indicateurs doivent être pris ensemble pour rendre compte de la situation du surendettement en Belgique. Aucun d'entre eux, aussi judicieux soit-il, n'est suffisant pris isolément.

du PIB, celui-ci est positif depuis 2010³ et devient négatif en 2020 (-5,7%) avant de redevenir positif en 2021. En termes de variation annuelle, il égalise au deuxième trimestre une variation de +15,1% avant de diminuer et atteindre +4,9% par rapport à l'année précédente.

La **conjoncture économique** du pays en 2021 a été meilleure qu'estimée. Les industries manufacturières et de logistique ne s'attendaient pas à ce que la demande soit aussi forte. Cela a conduit à la hausse des prix de fret, à des retards de livraison, à la pénurie de certains inputs et à la hausse des prix de l'énergie. Quant à ce qui est attendu pour 2022, le moniteur du cycle économique, publié le 9 décembre 2021, prédit un ralentissement de l'activité économique dès le début de l'année 2022 avant d'augmenter à nouveau dès le printemps⁴.

L'enquête mensuelle auprès des consommateurs de décembre 2021⁵ nous apprend que les indicateurs de la **confiance des consommateurs** fluctuent énormément au fil des mois. Alors qu'en décembre 2020, les consommateurs projetaient une sortie de la crise sanitaire en 2021, le pessimisme regagne les consommateurs depuis octobre 2021. Bien que l'indicateur de confiance semble décroître à nouveau, il reste néanmoins supérieur à la moyenne à long terme. Il atteint un niveau comparable à la situation d'avant-crise. En 2021, les **intentions d'épargne** des ménages ont atteint des sommets historiquement élevés (supérieures à celles observées en 2020). Toutefois, depuis octobre, les ménages s'attendent à moins épargner. Comme en 2020, l'épargne a été favorisée par le recul des dépenses de consommation et par le climat d'incertitude ambiant. Cette évolution est liée aux perspectives relatives à la situation économique générale et à la crainte d'une hausse du chômage.

Le tableau 1 ci-dessous montre qu'une large proportion des répondants estime avoir été relativement épargnée par la crise.

Tableau 1. Comparaison du pourcentage des ménages déclarant avoir souffert d'une perte de revenus en raison de la crise en octobre 2020 et en octobre 2021⁶

	Octobre 2020	Octobre 2021	Différence
Aucune perte ou perte inférieure à 10%	72%	89%	+17 points de %
Perte entre 10 et 30%	20%	7%	-13 points de %
Perte supérieure à 30%	7%	5%	-2 points de %

Source : enquête mensuelle auprès des consommateurs, BNB

Le tableau 2 ci-dessous indique qu'en octobre 2021, près d'un quart des ménages a déclaré disposer d'un coussin d'**épargne** relativement court (inférieur à 3 mois). Près de 15% d'entre eux disposent d'une épargne entre 3 et 6 mois, tandis que, comme en octobre 2020, une majorité (55%) peut compter sur une épargne de plus de 6 mois.

³ Cf. la crise économique mondiale de 2008.

⁴ Banque nationale de Belgique, 17 décembre 2021, *Projections économiques pour la Belgique – Automne 2021*, Communiqué de presse de la B.N.B, Bruxelles

⁵ Banque nationale de Belgique, 20 décembre 2021, *Nouvelles perte de confiance des consommateurs en décembre*, Communiqué de presse de la BNB, Bruxelles.

⁶ Date à laquelle la dernière enquête auprès des consommateurs au regard des « questions additionnelles COVID19 » a été réalisée.

Tableau 2. Pourcentage des ménages déclarant le nombre de mois durant lesquels ils disposent d'un coussin d'épargne pour couvrir leurs dépenses nécessaires et assurer leur subsistance. Comparaison entre octobre 2020 et octobre 2021⁷.

	Octobre 2020	Octobre 2021	Différence
Moins de 1 mois	13%	14%	+1 point de %
De 1 à 3 mois	15%	16%	+1 point de %
De 3 à 6 mois	17%	15%	-2 points de %
Plus de 6 mois	55%	55%	+0 point de %

Source : enquête mensuelle auprès des consommateurs, BNB

Ces proportions varient en fonction du contexte et au cours de l'année. Les statistiques ci-dessus ne montrent pas d'évolutions flagrantes entre octobre 2020 et octobre 2021.

1. Près de 2,3% d'octrois de crédit en plus

Fin 2021, la C.C.P. comptait 10.469.387 contrats de crédit en cours pour 6.160.051 emprunteurs⁸ enregistrés. Cela correspond respectivement à une baisse de 1,9% (contrats) et de 0,6% (emprunteurs) par rapport à 2020.

Les octrois de **nouveaux contrats** de crédit ont quant à eux augmenté de 2,3%. Cette légère croissance est « limitée » selon la BNB. En effet, celle-ci reste inférieure à la moyenne⁹ qui a été enregistrée avant le début de la pandémie. Parmi ces nouveaux octrois, la BNB constate que près de deux tiers des nouveaux emprunteurs de **crédits hypothécaires** sont âgés de 25 à 44 ans, dont 37,3% avaient moins de 35 ans. En comparaison, les nouveaux emprunteurs de **crédits à la consommation** âgés de 25 à 44 ans représentent 44% des nouveaux crédits de ce type.

2. Recul du nombre d'emprunteurs défaillants pour la cinquième année consécutive

Etant donné qu'il n'existe pas de données dénombrant précisément les ménages surendettés, nous avons mobilisé plusieurs indicateurs pour tenter d'estimer l'ampleur du surendettement en Belgique. Ce sont les directions prises par ces indicateurs qui sont porteuses de sens et qui permettent d'évaluer les tendances en termes de surendettement, et non pas chaque indicateur pris isolément.

Dans cette section, nous nous intéressons particulièrement au nombre d'emprunteurs défaillants, c'est-à-dire au nombre de personnes enregistrées dans la Centrale pour au moins un crédit défaillant. Bien que cet indicateur ne soit pas suffisant (étant donné qu'il prend en compte tous les défauts de paiement, y compris ceux de particuliers n'ayant pas de difficultés financières récurrentes ou sévères), il permet d'évaluer l'ampleur du phénomène.

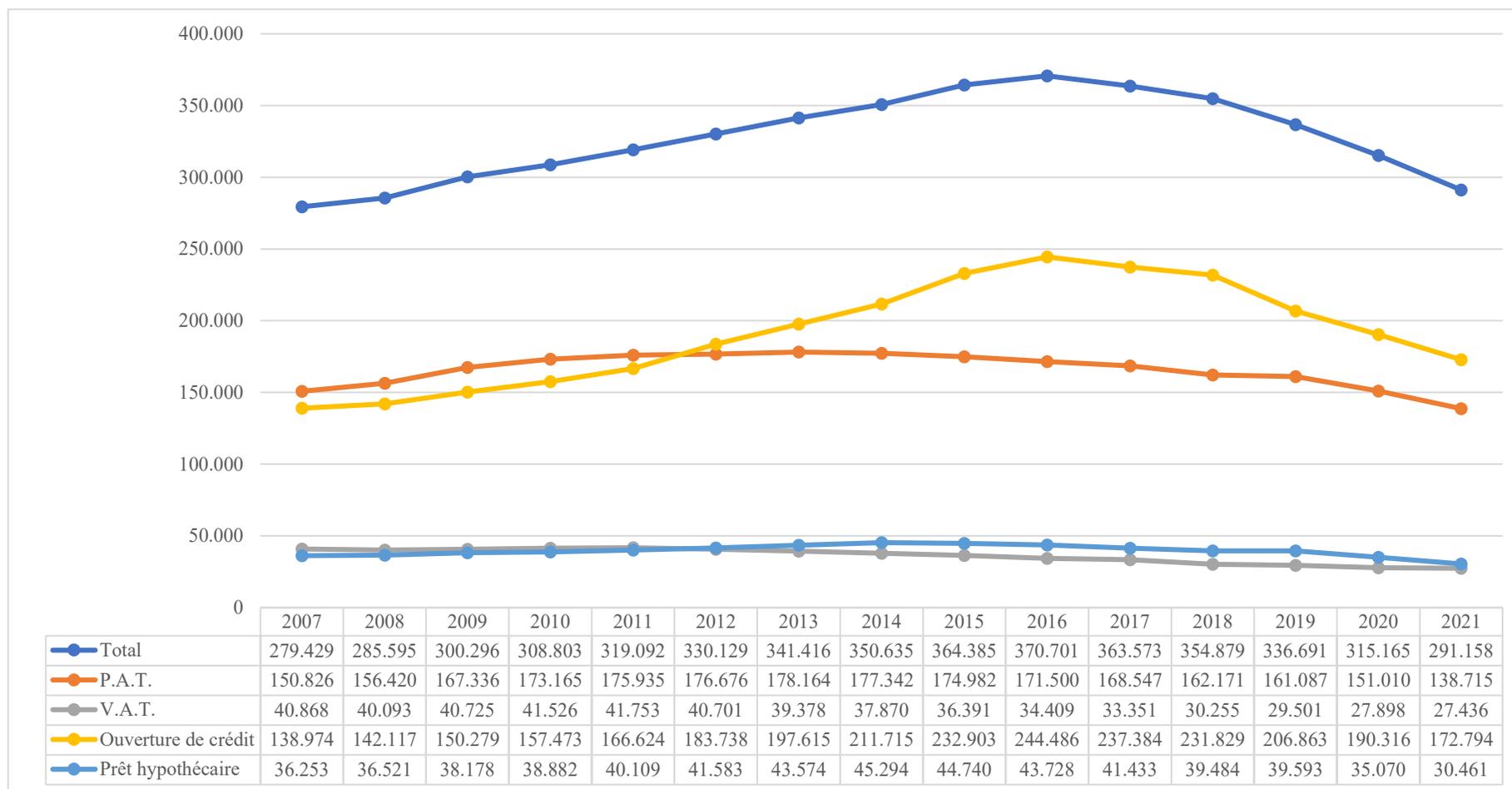
⁷ Date à laquelle la dernière enquête auprès des consommateurs au regard des « questions additionnelles COVID19 » a été réalisée.

⁸ Environ deux tiers de la population majeure belge est enregistré pour au moins un crédit auprès de la C.C.P.

⁹ Cette moyenne couvre les trois années qui ont précédé la pandémie.

2.1. Nombre d'emprunteurs défaillants par type de contrat

Graphe 1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants entre 2007 et 2021, par type de contrat

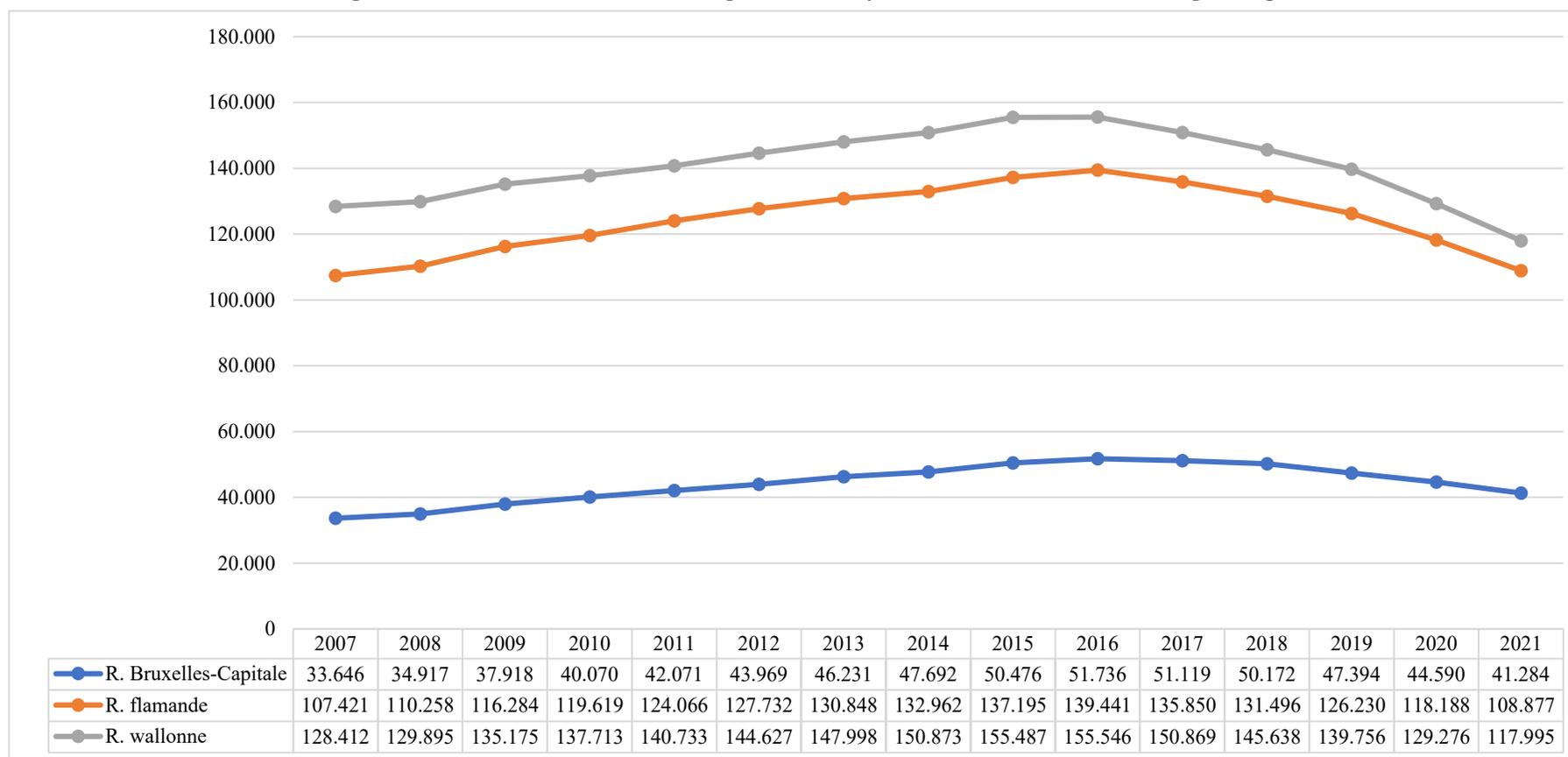


Source : CCP (BNB)

Le graphe 1 montre que le nombre d'emprunteurs défaillants a **augmenté** de manière constante entre **2010 et 2016**, avant que la tendance ne s'inverse. L'année 2021 marque le cinquième **recul** de cet indicateur, tous types de contrats confondus (-7,62% comparativement à l'année précédente). Notons également que le nombre de nouveaux emprunteurs en défaut de paiement a diminué par rapport à 2020 (**-17,7%**) et cela, malgré la fin des possibilités de reports temporaires de paiement, en juillet 2021. À ce sujet, la BNB indique que « l'évolution du nombre d'emprunteurs avec un nouvel arriéré de paiement évolue naturellement en parallèle avec l'évolution du nombre de nouveaux arriérés de paiement ». En conclusion, les emprunteurs semblent respecter les échéances de paiement : **25%** de nouveaux défauts de paiement enregistrés en moins au second semestre par rapport à la même période en 2019 (soit, avant la crise sanitaire).

2.2. Nombre d'emprunteurs défaillants par région

Graph 2. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants entre 2010 et 2021, par région



Source : CCP (BNB)

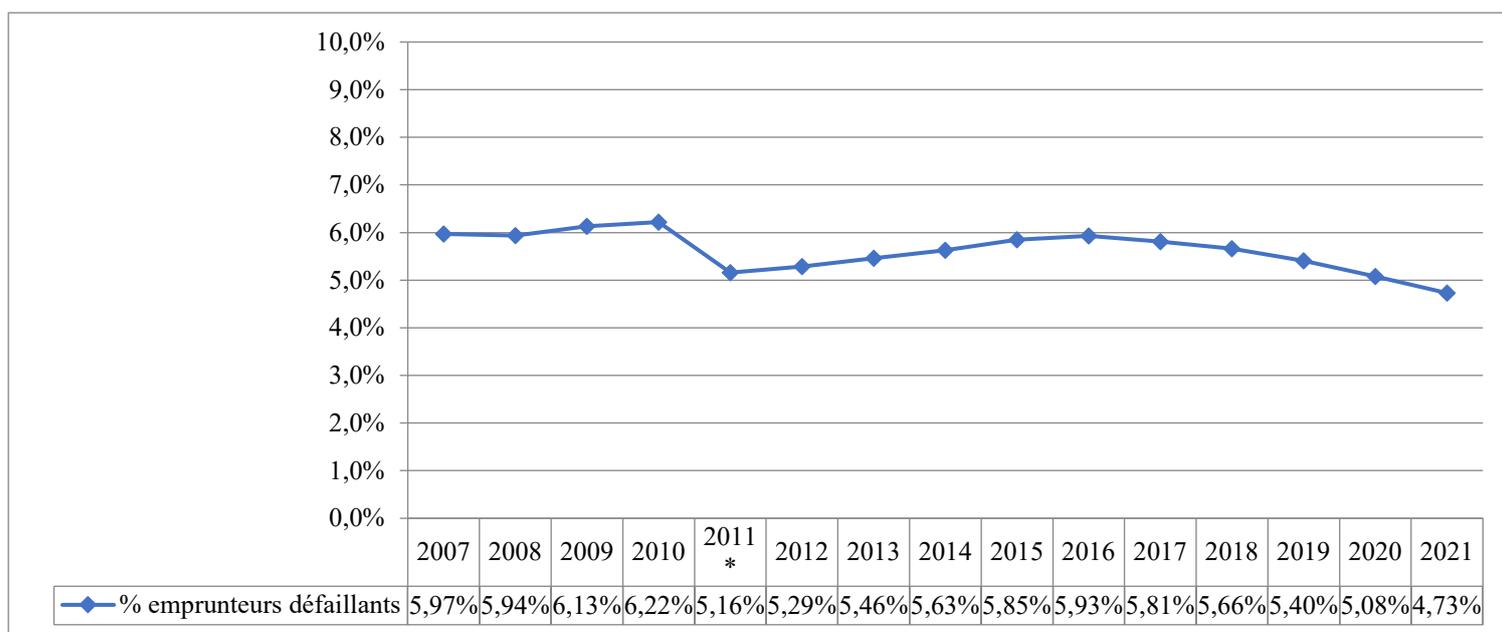
Le graphe 2 nous indique que le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement a, une fois de plus, diminué dans les trois régions.

La courbe de la Région de Bruxelles-Capitale est plus basse que les autres parce que cette région compte moins d'habitants. Il faut en revanche relever que la courbe de la Région wallonne se situe au-dessus de celle de la Région flamande, alors que son nombre d'habitants est près de deux fois moins élevé¹⁰.

2.3. Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants

Un nombre d'emprunteurs défaillants en augmentation peut être le résultat de difficultés financières également à la hausse. Cependant, cela peut aussi être le résultat d'une population plus nombreuse¹¹. Le second indicateur mobilisé vise à corriger ce potentiel biais. Il s'agit du *pourcentage* d'emprunteurs défaillants, ou du rapport entre le nombre d'emprunteurs défaillants et le nombre total des emprunteurs. Nous avons retenu deux dimensions pour approcher le pourcentage d'emprunteurs défaillants : en évolution à travers le temps et par province.

Graphe 3. Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants entre 2010 et 2021



Source : CCP (BNB)

On observe une évolution constante du pourcentage d'emprunteurs défaillants entre 2011¹² et 2016, passant de 5,16% à 5,93%. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants **diminue** ensuite entre 2016 et 2021, passant de 5,93% à 4,73%. Comparativement à l'article « Retour sur l'année 2020 » rédigé par l'OCE, nous constatons que les tendances vers la décroissance persistent en 2021. Il conviendra de vérifier si celles-ci se poursuivent dans le futur.

¹⁰ Statbel : En 2021, la Région flamande comptait 6,6 millions d'habitants, pour 3,6 millions en Région wallonne.

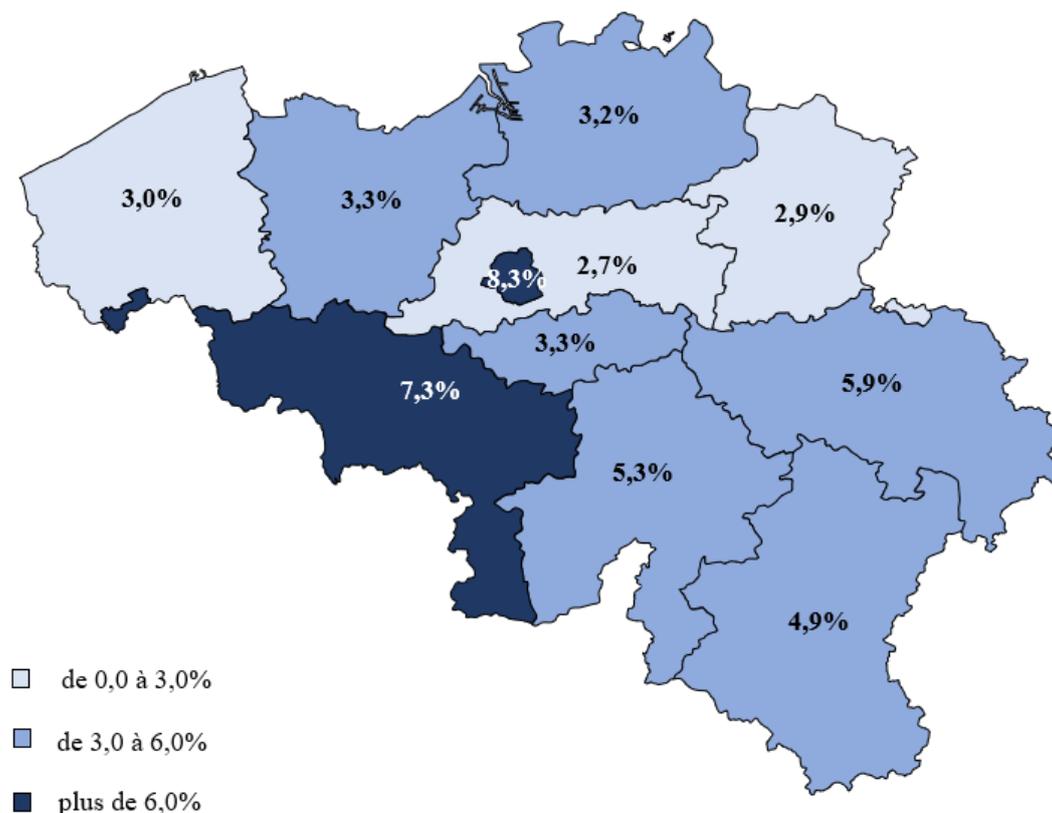
¹¹ Une population plus importante entraîne une hausse du nombre d'emprunteurs et, par conséquent, une hausse de la probabilité de compter parmi eux des emprunteurs défaillants.

¹² Rappelons que la diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation drastique du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à la nouvelle obligation d'enregistrer les ouvertures de crédit liées à des comptes à vue.

2.4. Pourcentage d'emprunteurs défaillants par province

La carte 1 met en lumière la situation des différentes provinces.

Carte 1. Pourcentage d'emprunteurs défaillants par province (fin 2021)



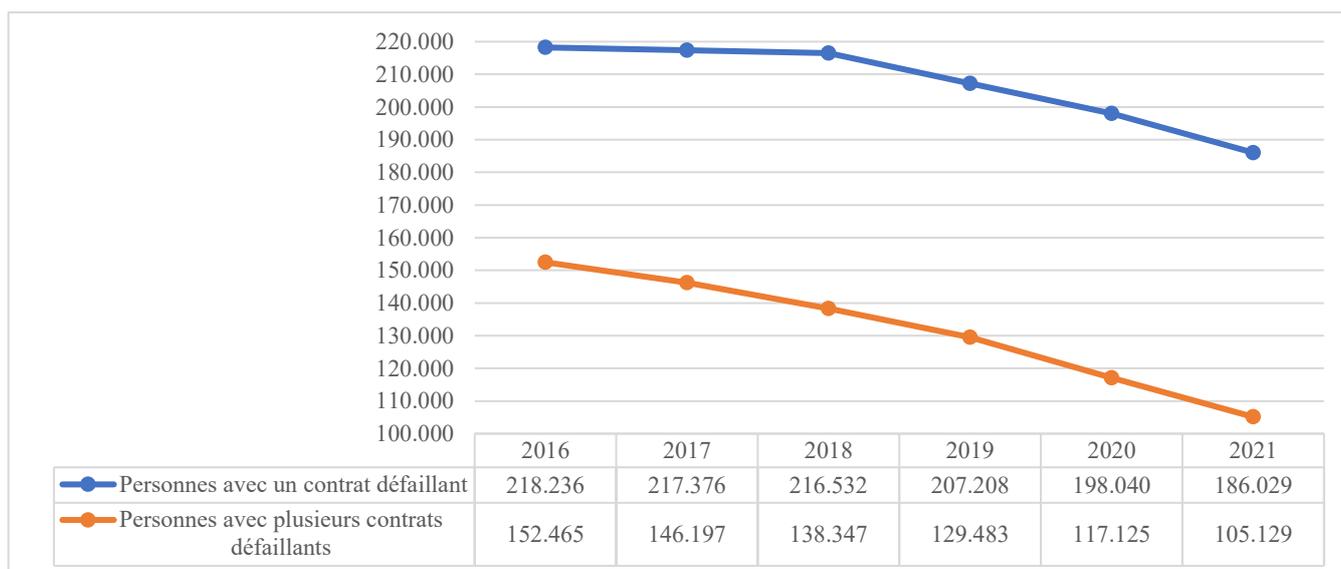
Source : CCP (BNB)

Cette carte nous montre que le risque de surendettement est inégalement réparti sur notre territoire. Entre 2020 et 2021, nous observons une **diminution** du pourcentage d'emprunteurs défaillants sur l'ensemble des provinces (compris dans l'intervalle -4,8% à -1,3%) à l'**exception** de la Flandre occidentale (+3,5%).

3. Les multi-défaillances toujours en recul

L'évolution du nombre d'emprunteurs multi-défaillants est également favorable jusqu'à présent, comme le montre le graphique 4. En effet, le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement pour plusieurs contrats de crédit a diminué plus rapidement que le nombre d'emprunteurs en défaut pour un seul contrat jusque 2020. En 2021, la tendance commence à **s'inverser**. Le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement pour un seul contrat diminue plus vite (-0,10%) que celui pour plusieurs contrats (-0,06%). Cette évolution minime reste, néanmoins, positive étant donné que les emprunteurs multi-défaillants présentent un risque plus important de se retrouver en situation de surendettement.

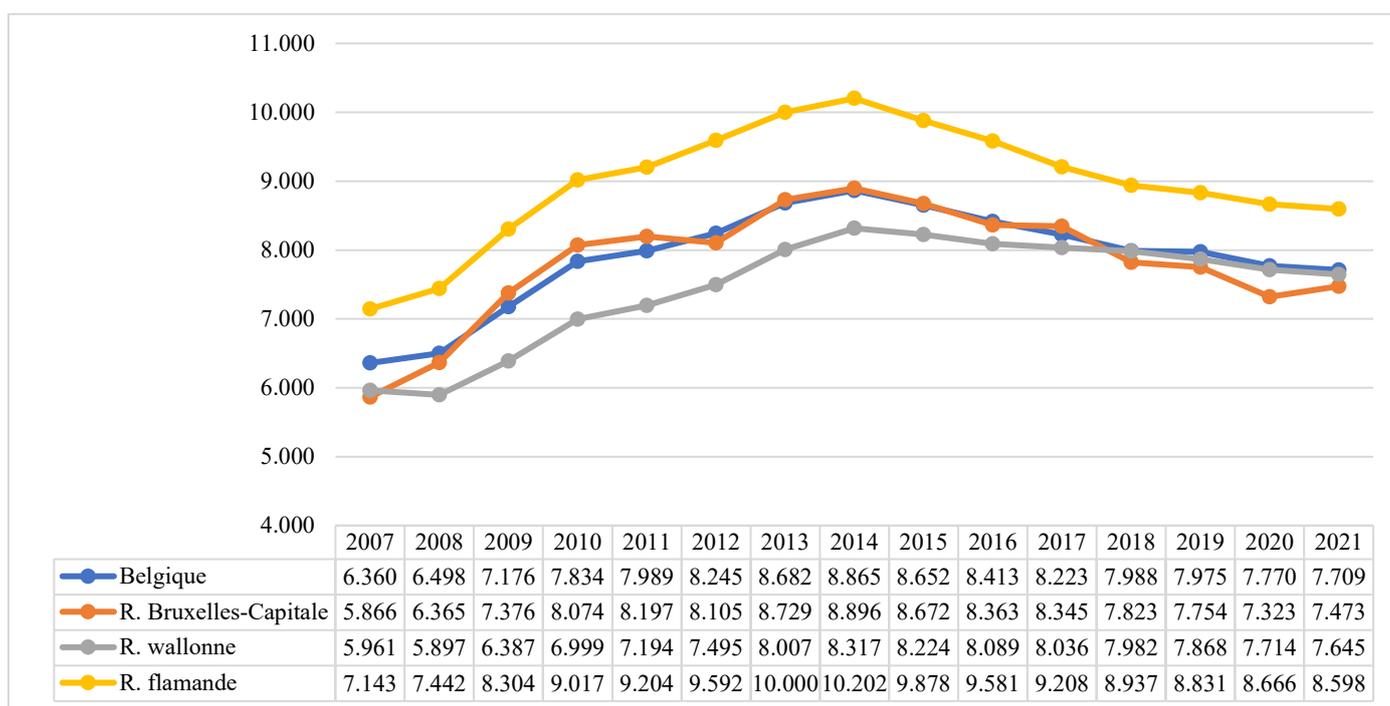
Graphique 4. Evolution du nombre d'emprunteurs multi-défaillants entre 2014 et 2021



Source : CCP (BNB)

4. L'arriéré moyen à nouveau en diminution, sauf en Région de Bruxelles-Capitale

Graphe 5. Evolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant (€) entre 2007 et 2021 et par région



Source : CCP (BNB)

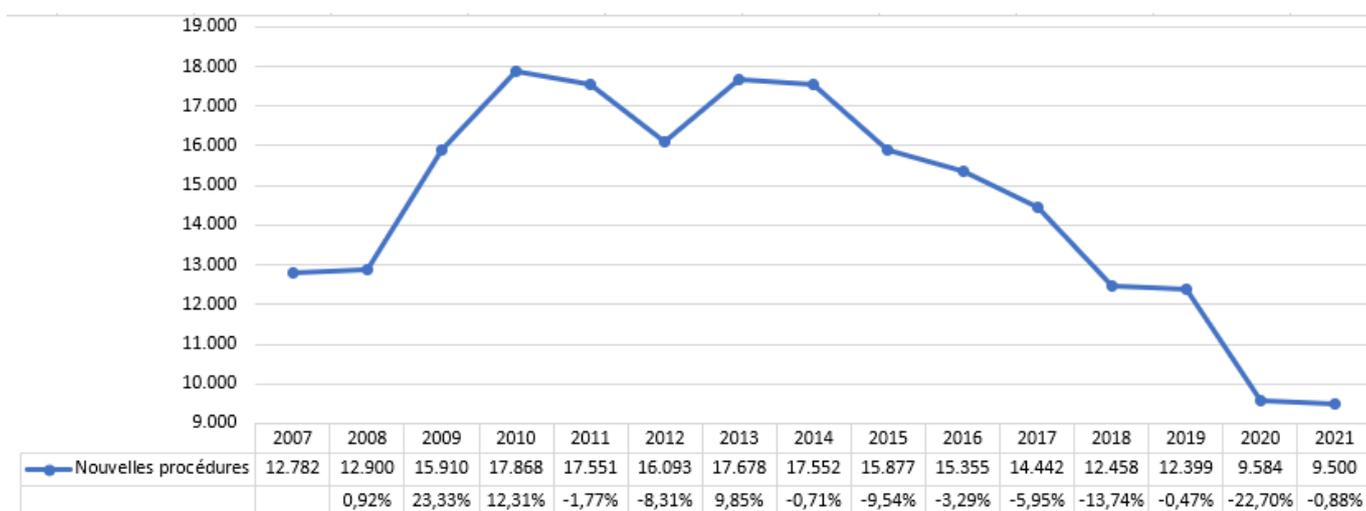
L'arriéré moyen correspond au total des sommes exigibles divisé par le nombre d'emprunteurs défaillants. On observe, sur le graphe 5, une **diminution continue** de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant depuis 2014 et jusque 2021 à l'exception de la **Région de Bruxelles-Capitale**. Cette région affiche une légère remontée de son arriéré moyen (+2,05%).

5. Baisse drastique des admissibilités de dossiers en RCD¹³

La Centrale enregistre les avis de règlement collectif de dettes dans son volet négatif depuis 2001¹⁴. Cet indicateur, bien que limité (étant donné qu'il prend uniquement en compte les personnes en difficulté financière sont admises à cette procédure), nous aide lui aussi à évaluer l'ampleur du surendettement.

Fin 2021, la Belgique comptait 74.765 procédures en règlement collectif de dettes, ce qui concerne 0,74% de la population majeure. Ce nombre de procédures est **en diminution** depuis 6 ans. Ce constat n'est donc pas uniquement lié à la crise sanitaire de 2020.

Graph 6. Evolution du nombre de nouvelles procédures en RCD, entre 2007 et 2021



Source : CCP

Le graphe 6 montre l'évolution du nombre de **nouvelles** procédures en RCD au fil des années. Le recours à cette procédure et aux professionnels de la médiation de dettes a **chuté** de manière importante **depuis 6 ans**.

La crise sanitaire a eu un impact sur cet indicateur. Les nouvelles admissibilités sont en baisse importante depuis 2020 (-22,7% entre 2019 et 2020). La différence est marginale entre 2020 et 2021(-0,88%). Le recours accru au R.C.D. attendu par le secteur n'a pas eu lieu en 2021. Il est **redouté** pour 2022 et les années suivantes.

6. Nombreuses demandes de report de paiement pour les crédits hypothécaires, peu pour les crédits à la consommation

Parmi les mesures de soutien mises en place par le gouvernement, les entreprises et les ménages touchés par la COVID-19 ont eu la possibilité, sous certaines conditions¹⁵, de solliciter un report de paiement auprès de leur prêteur en 2020. Les possibilités de report ont été prolongées jusqu'en juin 2021. Ce report a été largement utilisé, principalement pour les prêts hypothécaires. Il a

¹³ Le colloque de l'Observatoire a porté, en 2018, sur les 20 ans de la loi sur le règlement collectif de dettes. À cette occasion, différentes hypothèses ont été formulées pour expliquer les tendances. Pour de plus amples informations sur les hypothèses explicatives de la situation précédant la crise sanitaire, nous renvoyons le lecteur aux actes de ce colloque, disponibles sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be, onglet « L'Observatoire » > « Événements passés ») ou via [ce lien](#).

¹⁴ Loi du 10 août 2001, Moniteur belge du 25 septembre 2001.

¹⁵ Banque nationale de Belgique, [Fonctionnement du report de paiement](#), Moratoire, Bruxelles.

toutefois été moins sollicité que ce qui était anticipé pour les prêts à la consommation, même pour les emprunteurs qui remplissaient les conditions. Cela peut s'expliquer par le montant des mensualités autrement plus important pour les crédits hypothécaires, ou par la mise en place plus tardive du moratoire en ce qui concerne les crédits à la consommation.

Sur base d'informations provenant de la CCP, Febelfin a communiqué les chiffres suivants en mai 2021 (dernières données disponibles¹⁶) :

- Plus de 140.000 crédits hypothécaires profitent ou ont profité du moratoire, ce qui correspond à 4,4% des crédits hypothécaires en cours ;
- Près de 8.300 crédits à la consommation profitent ou ont profité du moratoire, presque tous des crédits à tempérament (sur un total de 2,3 millions) ;
- Une prolongation a été demandée pour près de 10% des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation ayant obtenu un moratoire ;
- Pour 97% des crédits ayant obtenu un moratoire, les remboursements ont repris leur cours conformément à ce qui était prévu à la fin du report des paiements.

Et à l'avenir ?

Si la plupart des citoyens ont, semble-t-il, été en mesure, lors du premier confinement, d'assumer leurs engagements en matière de crédit grâce à des restrictions budgétaires et/ou à une épargne, la situation paraît bien différente aujourd'hui. Celle-ci ne se traduit pas encore dans les statistiques (le tableau 3 montre que le pourcentage d'emprunteurs défaillants est en diminution depuis 2019). La CCP souligne que, pour la cinquième année consécutive, 2021 enregistre une diminution du nombre d'emprunteurs en défaut de paiement (-7,6%), d'une part, ainsi que du nombre de nouveaux emprunteurs en défaut de paiement (-17,7%), d'autre part.

Tableau 3. Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants entre 2019 et 2021

% emprunteurs défaillants (tous crédits confondus)	2019	2020	2021	Différence entre 2020 et 2021
Janvier	5,66%	5,39%	5,03%	-0,36 points de %
Février	5,69%	5,36%	4,98%	-0,38 points de %
Mars	5,49%	5,36%	4,93%	-0,43 points de %
Avril	5,49%	5,38%	4,91%	-0,47 points de %
Mai	5,47%	5,35%	4,87%	-0,48 points de %
Juin	5,43%	5,28%	4,81%	-0,47 points de %
Juillet	5,41%	5,25%	4,80%	-0,45 points de %
Août	5,41%	5,22%	4,80%	-0,42 points de %
Septembre	5,41%	5,20%	4,80%	-0,40 points de %
Octobre	5,41%	5,17%	4,79%	-0,38 points de %
Novembre	5,41%	5,15%	4,78%	-0,37 points de %
Décembre	5,40%	5,08%	4,73%	-0,35 points de %

Source : CCP (BNB)

¹⁶ Ne prenant pas en compte le mois de juin 2021, nous pouvons nous attendre à une légère sous-estimation des chiffres.

Toutefois, les témoignages des personnes sollicitant le service de consultations de l'Observatoire sont nombreux concernant, entre autres, leurs difficultés de remboursement de leur crédit. Le maintien et le renforcement des mesures sanitaires liées à la crise semblent continuer d'épuiser les réserves et de réduire les possibilités de solutions financières conduisant ces mêmes consommateurs à des situations d'endettement désormais plus structurel et à très court terme.